



**SOCIÉTÉ**  
— DE —  
**VÈNERIE**

Communiqué de presse

**La Société de Vènerie dénonce la radicalisation des mouvements antispécistes et salue la volonté de l'État de faire respecter les lois de la République**

*Paris, le mercredi 10 octobre 2018*

La Société de Vènerie, qui représente les chasseurs à courre de France, a pris connaissance du tract diffusé par le syndicat Alliance Police Nationale **concernant la mobilisation des policiers de l'Oise**.

Depuis plusieurs saisons, **des militants extrémistes empêchent la pratique légale du droit de chasse dans les forêts picardes**. Ils ne respectent aucune règle de sécurité, pénètrent dans les propriétés privées, effrayent les chevaux, kidnappent les chiens et mènent des actions musclées pour faire entrave à l'acte de chasse.

Selon Antoine Gallon, Directeur de la communication de la Société de vènerie : « *on observe une véritable **radicalisation des mouvements antispécistes**. Leurs actions de plus en plus violentes et fréquentes (boucheries vandalisées, abattoirs incendiés, agression de chasseurs et de cavaliers, menaces de mort) bafouent les lois de la République. Il faut bien comprendre que s'il n'y avait pas des gens qui s'opposent brutalement à une activité tout à fait légale, il n'y aurait pas besoin de mobiliser les forces de l'ordre* ».

La présence d'antispécistes violents et l'obstruction répétée au droit de chasse (article R428-12-1 du Code de l'environnement) ont conduit **l'ONF à assigner en justice 3 militants d'AVA**. La Préfecture, de son côté, mobilise les ressources qui lui semblent adaptées pour faire respecter les lois de la République et maintenir l'ordre. La Société de Vènerie tient à **salueur leur travail** et à les remercier de leur présence en forêt pour protéger l'exercice légal de la chasse. Elle constate avec regret que l'on soit obligé à de telles mesures pour que la chasse puisse être normalement pratiquée.

Contrairement aux clichés véhiculés par ses opposants, la chasse à courre est **une activité ouverte à toutes les bourses et pratiquée par toutes les classes sociales** (participations annuelles de 300 euros par an pour les équipages de lapin et de 500 euros pour le sanglier). La vènerie demeure également une activité populaire dans les campagnes, avec plus de 100 000 suiveurs qui viennent chaque année assister aux chasses.

**Contact presse — Société de Vènerie**

**Antoine Gallon**  
**François-Xavier Raak**

06 24 59 09 82 – [agallon@venerie.fr](mailto:agallon@venerie.fr)  
06 78 46 76 81 – [francois-xavier.raak@comfluence.fr](mailto:francois-xavier.raak@comfluence.fr)